...e-Orleans
...de Charres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 26 FEVRIER 1880.

Législature de la Louisiane.

Séance du mercredi, 25 février 1880.

SÉNAT.

M. Cunningham a envoyé au président un bill pour le nettoyage et les nominations municipales du Sénat et de la Chambre. Il déclare au Sénat des Etats-Unis—adresse qui est dans l'intérêt de M. Kellogg—et accuse les démocrates d'avoir commis des fraudes, dans tout l'Etat, à la dernière élection.

M. Cunningham a dit que la documentation était entièrement fausse et calomnieuse. Il a constitué, à l'égard du Sénat de la Louisiane, un manque de respect tel, que les auteurs Cahen, Dumas, Stewart, qui l'ont signé, devraient être mis en état de se présenter à la barre du Sénat pour répondre à l'accusation d'avoir insulté leurs collègues. Une résolution à cet effet a été adoptée, et les coupables ont été requis de comparaître.

M. Thomas déclare que les signataires de bill n'avaient pas eu l'intention de manquer de respect au Sénat; qu'ils avaient exercé le droit d'adresser un mémoire au Sénat des Etats-Unis.

Sur la motion de M. Cunningham, la discussion a été remise à vendredi prochain, après la lecture du compte-rendu de la séance de la veille.

Le gouverneur a fait annoncer au Sénat que la police d'assurance du Capitole expire le 29 du courant.

Le comité de la ville de la Nouvelle-Orléans a recommandé l'adoption, avec amendement du bill qui défend de jeter le lest dans le fleuve Mississippi ou ses tributaires. L'amendement punit l'infraction d'une amende de cent piastres au plus et de dix piastres au moins, d'un emprisonnement de trente jours au plus et de dix jours au moins.

Le comité des affaires des paroisses a fait un rapport favorable sur le bill qui incorpore la ville de Bienville, dans la paroisse Rapides.

M. Augustin a annoncé que les comptes, mandats, reliquats, etc., du fonds de police du gouverneur Nicholls ont été définitivement passés au gouverneur Wiltz, qui a donné un reçu.

Le bill de M. Augustin au sujet des annonces judiciaires, a été la une seconde fois et renvoyé au comité des impressions.

Les amendements de la Chambre au bill du Sénat fixant la durée des fonctions des juges des cours d'appel, après l'expiration du terme fixé par la constitution, ont été acceptés, et le bill a été adopté.

Le bill du Sénat relatif aux causes récusées et aux récusations des juges dans certains cas,—excepté dans la paroisse d'Orléans,—a été adopté.

M. Watson a présenté un amendement au bill de la Chambre établissant un bureau d'agriculture. Les principales dispositions sont: celle qui fixe l'allocation à \$6,500 au lieu de \$10,000, et celle qui fixe les dépenses à \$1,500 au lieu de \$2400 par an.

Le nom de M. Perry a été ajouté à ceux des membres du comité judiciaire; celui de M. Morton aux noms des membres du comité d'agriculture, du commerce, des corporations et des affaires de paroisses; celui de M. Parlange aux noms des membres du comité des impressions.

Le président a nommé MM. Aby et Harris membres du comité des deux Chambres chargé d'examiner les livres et les comptes du trésorier et de l'auditeur; MM. Badlington et Campbell membres du comité des deux Chambres chargé de visiter les institutions de charité. Le nom de Perry a été ajouté à ceux des comités d'éducation, des relations fédérales, des parcs, des édifices publics, des travaux publics, du commerce, de l'agriculture, des manufactures, des terres publiques et des levées.

Après une séance à huis clos, le sénat s'est ajourné à jeudi—aujourd'hui—à midi.

CHAMBRE.

Présidence de M. Ogden.

86 membres sont présents.

M. J. H. Golson, le nouveau membre élu d'Ocean-Pélicians prête serment et est admis à siéger.

Pierre Landry et W. J. Yell sont déclarés, pardon du mépris de la Chambre.

M. Kleinpeter présente une résolution chargeant le comité des édifices publics d'examiner la convenance de placer dans la maison d'Etat à Baton-Rouge, une des machines électriques de Charles Carroll, pour enregistrer le vote à l'appel du rôle quand il s'agit de voter par oui et par non.

La résolution de M. Lucke autorisant le comité par les membres artificiels à en fournir aux personnes qui ont été mutilées au combat du 14 septembre, est adoptée.

La résolution de M. Devereaux pour fournir à chaque comité de la Chambre un exemplaire des Statuts Révisés de Voorhies, est déposée sur le bureau.

Présomption de bille.

Par M. Kleinpeter—Pour autoriser le payer aux dits administrateurs de l'institution pour les avances à contracter pour l'acquisition d'un établissement convenable pour l'institution, et pour allouer de l'argent pour faire des paiements partiels en exécution de tels contrats.

Par M. Jackson—Pour protéger le peuple de l'Etat contre les médecins non-licenciés.

Par M. Golson—Bill de secours pour Thomas S. Maxwell.

Bills de Sénat en troisième lecture.

Bill 4 pour régler les procès d'appel à la cour suprême. Le bill pourvoit aux transfert des affaires de divorce au rôle commaire de la cour suprême. Oui 80, non 5.

Le bill 15 pour amender l'art. 237 du code de procédure relatif à l'arrestation des débiteurs fugitifs, passe à la troisième lecture. Oui 72, non 14.

Le bill 43 pour amender l'art. 245 du code de procédure, relatif aux cautions de saisie, passe finalement par 73 contre 10.

Bills de la Chambre en troisième lecture.

Le bill 100, par M. Jackson: Pour régler la pratique du dentiste dans l'Etat de la Louisiane, est appelé en reconsidération du vote qui l'avait repoussé il y a quelques jours et passe finalement par 87 contre 31.

Bills en seconde lecture.

Le bill 2, par M. Lucke, pour protéger les travailleurs passe à la troisième lecture et est envoyé à la copie.

Le bill 5 de M. Baskin, pour empêcher la vente des produits de ferme pendant le mois est ajourné indéfiniment.

Le bill 103 par M. Chipps: Pour amender la section 1154 du Code de procédure, relative au mépris de cour, passe à la troisième lecture et est envoyé à la copie.

Plusieurs bills en seconde lecture sont envoyés à l'impression.

Les divers bills présentés mardi sont lus une seconde fois et référés à leurs comités respectifs.

Ordre spécial du jour.

Le bill 146, dit du revenu est appelé.

Sur motion de M. Ogden, de Bossier, la Chambre se forme en comité général sous la présidence de M. Cosgrove.

M. Henry demande immédiatement que le bill soit renvoyé au comité des voies et moyens et en fait la recommandation à la Chambre.

La motion de M. Henry prévaut et après une longue discussion où prennent part MM. Farmer, Ogden, Cosgrove et Allain, le bill est renvoyé au comité des voies et moyens qui est chargé de rapporter un bill de revenu basé sur le bill de revenu de 1855.

La chambre alors s'ajourne au lendemain à midi.

Le Mississippi débordé.

Le Mississippi est débordé à une hauteur d'environ 3 pieds au-dessus de la rue Levée, à Bonnet-Carré.

Le Mississippi est débordé à une hauteur d'environ 3 pieds au-dessus de la rue Levée, à Bonnet-Carré.

Pétition de bille.

Par M. Kleinpeter—Pour autoriser le payer aux dits administrateurs de l'institution pour les avances à contracter pour l'acquisition d'un établissement convenable pour l'institution, et pour allouer de l'argent pour faire des paiements partiels en exécution de tels contrats.

Par M. Jackson—Pour protéger le peuple de l'Etat contre les médecins non-licenciés.

Par M. Golson—Bill de secours pour Thomas S. Maxwell.

Bills de Sénat en troisième lecture.

Bill 4 pour régler les procès d'appel à la cour suprême. Le bill pourvoit aux transfert des affaires de divorce au rôle commaire de la cour suprême. Oui 80, non 5.

Le bill 15 pour amender l'art. 237 du code de procédure relatif à l'arrestation des débiteurs fugitifs, passe à la troisième lecture. Oui 72, non 14.

Le bill 43 pour amender l'art. 245 du code de procédure, relatif aux cautions de saisie, passe finalement par 73 contre 10.

Bills de la Chambre en troisième lecture.

Le bill 100, par M. Jackson: Pour régler la pratique du dentiste dans l'Etat de la Louisiane, est appelé en reconsidération du vote qui l'avait repoussé il y a quelques jours et passe finalement par 87 contre 31.

Bills en seconde lecture.

Le bill 2, par M. Lucke, pour protéger les travailleurs passe à la troisième lecture et est envoyé à la copie.

Le bill 5 de M. Baskin, pour empêcher la vente des produits de ferme pendant le mois est ajourné indéfiniment.

Le bill 103 par M. Chipps: Pour amender la section 1154 du Code de procédure, relative au mépris de cour, passe à la troisième lecture et est envoyé à la copie.

Plusieurs bills en seconde lecture sont envoyés à l'impression.

Les divers bills présentés mardi sont lus une seconde fois et référés à leurs comités respectifs.

Ordre spécial du jour.

Le bill 146, dit du revenu est appelé.

Sur motion de M. Ogden, de Bossier, la Chambre se forme en comité général sous la présidence de M. Cosgrove.

M. Henry demande immédiatement que le bill soit renvoyé au comité des voies et moyens et en fait la recommandation à la Chambre.

La motion de M. Henry prévaut et après une longue discussion où prennent part MM. Farmer, Ogden, Cosgrove et Allain, le bill est renvoyé au comité des voies et moyens qui est chargé de rapporter un bill de revenu basé sur le bill de revenu de 1855.

La chambre alors s'ajourne au lendemain à midi.

Le Mississippi débordé.

Le Mississippi est débordé à une hauteur d'environ 3 pieds au-dessus de la rue Levée, à Bonnet-Carré.

Le Mississippi est débordé à une hauteur d'environ 3 pieds au-dessus de la rue Levée, à Bonnet-Carré.

—Le *Moniteur universel* annonce que M. Bertin, administrateur du chemin de fer du Midi, récemment décédé, a par son testament, légué la somme de 500,000 fr. aux employés pauvres de la Compagnie.

Ce capital devra être affecté à un fonds de dotation dont le revenu, provenant soit d'immeubles, soit d'autres placements de rente, par les soins de la commission de la caisse de prévoyance de la Compagnie, être tous les ans distribué:

1° Aux employés de la Compagnie que leurs infirmités (sauf ceux dont celle-ci est responsable) ou des infirmités prématurées par devant remplacer à tout emploi, ainsi que aux veuves de ses employés morts en service commandé;

2° Aux petits employés au-dessous de 1,200 fr., chargés de famille et ne pouvant économiser.

Ce sont là les termes mêmes du testament de cet homme de bien qui vient d'emporter un droit à la reconnaissance de tous ses employés.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans. — 26 février. — Température—Léger changement dans la température et la pression barométrique, vents du sud, nuageux, temps couvert suivi d'une averse légère.

Thermomètre du 26 février 1880.

Thermomètre de C. Bergeron, Opticien.	Maximum	Minimum
6 heures du matin	62	51
9 " "	68	54
Midi	71	56
3 P.M.	71	61

Tableau des naissances, décès et mariages (extrait en plus bonnes).

Ward No. 1	4.00	Nouvelle-Orléans	13.00
Ward No. 2	2.00	Algiers	2.00
Ward No. 3	2.00	Carrollton	1.00
Ward No. 4	36.10	Jefferson	1.00
Ward No. 5	4.00	Gretna	2.00
Ward No. 6	1.01	Lafayette Parish	3.00
Ward No. 7	4.00	Plaquemines	1.00
La Course, Ville	4.00	St. Bernard	10.10
La Course, Faub.	2.00	St. Tammany	1.00
Milneburg, Lake	1.00	Terrebonne	1.00
Shantytown, Miss.	22.01	Total	4.10

Naissances et décès inscrits au bureau de santé le mercredi, 25 février:

MARIAGES.—Mme A. B. Berly, au garçon, 19 février.

Mme Jos. A. Dolhon, un garçon, 18 déc.

" L. Weber, un garçon, 26 janv.

" W. S. Dabney, une fille, 3 janv.

" W. H. A. Eccard, une fille, 21 janv.

" M. Cassidi, un garçon, 25 janv.

" W. S. Schumbach, une fille, 19 fév.

DÉCÈS—Mme A. Conrad, 58 ans, rue Urgahart, veuve de la N. O.

Mme Bergeron, nantre de la N. O.

Jean Cassecky, 56 ans, 250 rue Bourbon, native de France.

Mme Kate Cannon, 53 ans, 220 rue Camanna, native de la Virginie.

Ednar Thomas, 1 an, coin Girod et St Antoine.

Jos. Reese, s, 34 ans, 100 rue Constman, native d'Alabama.

Mme Williams, c, 40 ans, 57 rue Bourgogne, native de la Louisiane.

Mme Ann Fusson, 94 ans, 177 S. Rampart, native de France.

Charles Bonnet, s, 34 ans, 520 rue St André, native de la Louisiane.

Larain Benjamin, c, 3 mois, coin Locust et Claiborne, enfant de la N. O.

C. C. Gathmann, 59 ans, 435 N. Robertson, native de la N. O.

Mme Joseph Pecot, c, 27 ans, 313 rue Esmarte, native de la N. O.

Cours criminelles. — A la Cour Criminelle Supérieure, les deux décrets par lesquels la cour suprême, dans le procès de Arabie, maintient la sentence du juge Whittaker et refuse une nouvelle audition de cause, ont été inscrits.—Le 28 février 1877, le grand jury trouva bien à poursuivre Tolnon Arata pour meurtre au second degré. Arata était accusé d'avoir, le 3 février 1877, au matin, tué, d'un coup de pistolet, George H. Steinkamp. Celui-ci regardait, dans le moment, par une fenêtre, dans la chambre d'Annie Hamilton, qui tenait une maison de passion à l'encoignure des rues Orléans et Dauphine. Le jury, ne put pas s'accorder au premier fois. Au second jugement, le jury déclara le prisonnier coupable, le 25 mars 1878, mais le recommanda à la clémence du tribunal. La défense ayant ensuite affirmé qu'elle avait découvert de nouveaux témoins, le juge lui accorda une nouvelle audition de cause, et, le 26 février 1879, le jury présenta un verdict de culpabilité, sans recommandation à la clémence. Le 8 avril dernier, Arata fut condamné à une piastre d'amende et cinq ans de travaux forcés. Ses avocats interjetèrent appel à la cour suprême; le 19 janvier 1880 un jugement fut maintenu, et, le 19 février, le même tribunal refusa une nouvelle audition de cause.

Le jugement de Mitchell Owens, accusé de vol avec effraction, a été fixé à ce matin; celui de W. C. Brooks ou W. H. Clarke, et de W. C. Brooks ou S. H. Johnson, accusés de faux, a été renvoyé indéfiniment.

A la première cour de district, le ministère public a demandé et obtenu la mise en liberté de Arthur Bastian, acquis de voies de fait.

Il a abandonné la poursuite d'Ernest Engle, accusé d'avoir blessé James Barrill, le 21 février 1879, dans une boutique de barbier, au No 54 de la rue Carondelet. Les témoins à charge, à l'exception de Barrill, ont déclaré que ce dernier fut l'aggresseur, qu'il injuria l'accusé, lui donna un coup de pied, et allait le frapper lorsqu'il reçut un coup de rasoir sur poignet.

Tentative d'incendie.—Dans la nuitée mardi à mercredi, le feu s'est déclaré dans une maison haute, en bois, située dans la rue St-Antoine et portant le No 58.

Secondé par les attachés de la machine Babcock de la rue Lapeyrouse, M. Eugène Edmond y a pénétré, et réussi à se rendre maître des flammes. Il a trouvé, sur la cheminée, une bouteille d'huile de charbon, et, dans le coin de la chambre, une autre bouteille du même liquide. Cette dernière était reliée, par une bande de papier, au mur, dont le plâtre avait été enlevé. Le papier brûlait.

La perte est d'une trentaine de piastres; elle est couverte par une assurance.

La maison appartient à M. Smith, domicilié au No 420 de la rue Morales; plusieurs personnes l'habitaient.

Deux autres incendies.—Hier soir, vers 9 heures 10 minutes, une lampe d'huile de charbon fit explosion dans le boulanger Robinson, coin St Bernard et Claiborne. Les lampes dans le boulangerie sont tombée sur le dos de Fritz Endinger qui fut sérieusement brulé.

M. Robinson, en essayant d'éteindre le feu, eut les mains grièvement brûlées lui-même.

L'alarme était partie du No 316, coin Claiborne et St-Bernard.

Hier, vers 9 heures et demie du soir, un incendie éclata dans une maison double de la rue Mandeville, près Moralès. Elle appartient à John Staple et est occupée par J. Rapell. Les dommages s'élèvent à \$50.

Cour du juge Hiltemberger.—Alex Davidson, accusé d'avoir commis un petit larcin, dans la paroisse St-Bernard, a été livré au constable Nuñez.

Thomas Jones et James Howard ont été envoyés devant la cour criminelle supérieure pour port d'armes cachées—Cautionnement de \$250.

M. Sandos, que T. G. Robert accusait de petit larcin, a été acquitté.

Richard Kohn, accusé de voies de fait, a fourni un cautionnement de \$250 pour répondre de sa bonne conduite.

Joseph Guidry est accusé de port d'armes cachées—Cautionnement de \$250.

Ann Moran ou Ann Riley, accusée de petit larcin, donnera un cautionnement de \$500 ou ira en prison.

Thomas Martial, accusée de grand larcin; Lavinski Avril et Julien Victor, accusés de complicité—ont été chacun requis de fournir un cautionnement de \$3500 pour répondre de la comparation devant la cour criminelle supérieure. Avril a trouvé la caution; les deux autres la piste de ont été incarcéré.

Cour du juge Shecham.—Louis Schumer, accusé d'homicide, a été envoyé devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de trois mille piastres.

Le juge a prononcé l'acquittement de Victor Passon, accusé de vol avec effraction.

L'interrogatoire de J. C. Berry, accusé de détournement de fonds, a été remis au 10 mars.

Annie Rodgers et Thomas Brady sont accusés de voies de fait. Cautionnement de \$250.

John McHale, accusé d'avoir blessé, d'un coup de couteau, l'officier de police Muller, a dû fournir un cautionnement de \$500 piastres en attendant l'instruction.

E. J. English, accusé d'avoir enfreint l'ordonnance 5046, a reçu l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures.

W. Wheehouse, accusé d'avoir blessé Woody Michaud, a été renvoyé à prison. Le médecin ne s'est pas encore prononcé sur l'état du blessé.

Incendie.—Hier, à trois heures et demie de l'après-midi, un incendie a éclaté dans une cuisine à étage de la maison No 268 de la rue Girod, appartenant à M. J. Amico, qui l'habite.

Le feu a été mis par des étincelles tombées du moulin à scie de M. Campbell, rue du Bassin.

Les réparations coûteront une cinquantaine de piastres. Il y a une assurance.

Les flammes ont ensuite endommagé la cuisine No 267 de la rue Girod, propriété de M. F. A. Cenaud, et la cuisine No 264 de la rue Girod, propriété de M. D. Sheahan.

L'alarme a été donnée par l'officier Quillon, du coin des rues Esmperte et Poydras.

Voyons maintenant aux barreaux de l'amphithéâtre des aliénations:

Mlle M. M. Palme à Sol. Buckley, un terrain et améliorations, compris entre les avenues Allemagne et Fazendeur et les rues Honore et Derbigny, mesurant 32 pieds de face à l'avenue Fazendeur sur 120 pieds de profondeur. \$250

Frank Lacoste, pour et Mrs. Jeanne Lacoste, à Mrs. Marie Lacoste, un terrain et améliorations, compris entre les rues Roman et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur. \$250

Mme Jos.